



Le budget de la justice 2005



" Une action dans la durée "



Sommaire

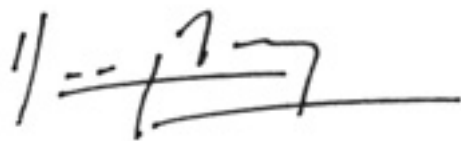
- 4 Un budget inscrit dans une programmation quinquennale. 5 Le projet de loi de finances pour 2005
- 6 Les services judiciaires 8 Les services pénitentiaires 9 La protection judiciaire de la jeunesse
- 10 Les fonctions de soutien 11 Les juridictions administratives 11 Les institutions rattachées au budget de la Justice
- 11 La préfiguration de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

Avec une progression de 4 %, le budget de la justice figurera encore en 2005, et pour la troisième année consécutive, au rang des priorités de l'État, conformément à la loi quinquennale d'orientation et de programmation adoptée en 2002.

L'effort entrepris depuis plus de deux ans en faveur de la modernisation de la gestion du ministère commence à porter ses fruits. Encadrée par une stratégie de réforme ambitieuse, cette augmentation des moyens doit se traduire par une amélioration continue des services rendus aux justiciables.

L'année 2005 verra la mise en place d'indicateurs de résultat et de performance préfigurant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances dès 2006, ce qui ne pourra qu'améliorer l'évaluation de nos actions et la mesure de nos progrès.

Avec la secrétaire d'État aux droits des victimes, je sais pouvoir compter sur la mobilisation de l'ensemble des agents pour la promotion d'une justice plus humaine et plus efficace, conformément aux attentes légitimes de nos concitoyens.



Dominique Perben
Garde des Sceaux, ministre de la Justice



Un budget
de 5,461 milliards d'euros,
en progression de 4%

Un budget inscrit dans une programmation quinquennale

4

Le budget 2005 correspond à la troisième année de mise en œuvre de la loi du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice qui couvre la période 2003-2007

Cette loi fixe quatre orientations principales :

Améliorer l'efficacité de la justice au service des citoyens et rapprocher la justice des justiciables ;

Se donner les moyens de mieux **exécuter les décisions pénales** ;

Traiter plus efficacement la délinquance des **mineurs** ;

Donner de nouveaux droits aux **victimes** et leur permettre de mieux défendre leurs intérêts.

Cette loi prévoit une mobilisation sans précédent de moyens humains et financiers :

création de
10.100 emplois ;

2.775 M€
en dépenses
ordinaires cumulées ;

1.750 M€
en autorisations
de programme
pour les programmes nouveaux.

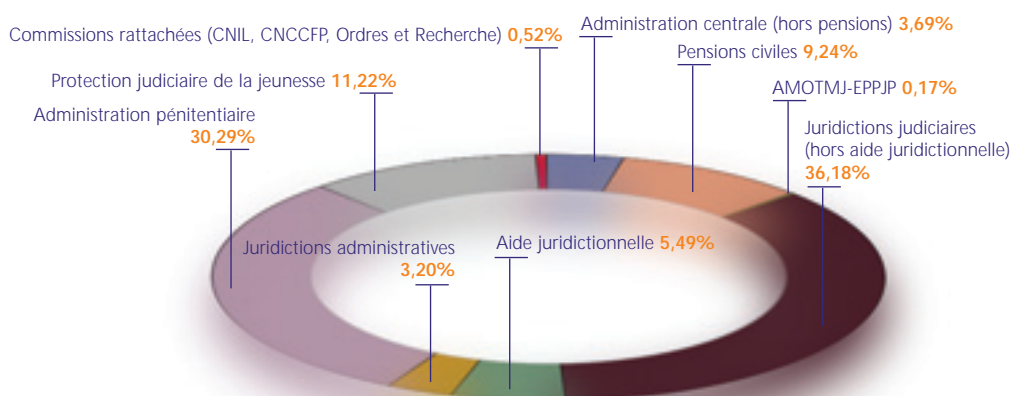


Le projet de loi de finances pour 2005

Un budget en hausse de 4 %

- **1100 emplois budgétaires** nouveaux et 135 emplois de contractuels destinés à **suppléer** le départ de certains emplois jeunes.
- **8 % de progression** des crédits de fonctionnement pour **améliorer** l'action quotidienne de la justice au service du public.
- **318 M€ de crédits** de paiement pour les opérations d'équipement, soit le maintien du niveau atteint en 2004, afin de **consolider** l'investissement tant en matière de palais de justice que d'établissements pénitentiaires.

La répartition du budget de la Justice en 2005



Le budget de la justice :
5461 M€ et 607M€
d'autorisations de programme

La création
de 1.100 emplois dont 16
pour les établissements publics.



5

Le ministère disposera
de 72.460 emplois budgétaires.

Les principales créations
d'emplois du budget 2005 :

- **Services judiciaires :**
355 emplois dont
100 magistrats
- **Conseil d'Etat et
juridictions administratives :**
46 emplois dont
21 magistrats
- **Administration générale :**
43 emplois
- **Administration
pénitentiaire :**
533 emplois
dont 210 personnels
de surveillance et
200 personnels d'insertion
et de probation
- **Protection judiciaire
de la jeunesse :**
107 emplois
dont 53 éducateurs et
50 emplois de personnels
administratifs

Les services judiciaires



6

Le renforcement des moyens humains des juridictions

100 emplois de magistrats et
255 emplois de fonctionnaires
sont créés.

255 emplois de fonctionnaires
dont 12 greffiers en chef, 90
greffiers, 125 adjoints
administratifs et 20 secrétaires
administratifs affectés
notamment à la gestion
budgétaire afin de permettre
aux juridictions de se préparer à
l'entrée en vigueur de la LOLF à
partir de 2006.

Le renforcement des juridictions :

- + 355 créations d'emplois
- + 2 emplois pour l'Ecole nationale de la magistrature
- + 80,3 M€ en dépenses ordinaires
et 114 M€ d'autorisations de programme

L'amélioration du fonctionnement et la modernisation des juridictions :

16 M€ de crédits supplémentaires (plus 7 %) sont inscrits pour le fonctionnement des juridictions. Ils permettront en particulier :

d'accompagner les recrutements prévus de magistrats et de fonctionnaires : 2,5 M€

d'accompagner les recrutements prévus de juges de proximité : 1M€

de mettre en service de nouveaux bâtiments judiciaires, notamment pour les juridictions inter-régionales spécialisées dans la lutte contre la criminalité organisée : 1,9 M€

de renforcer la sécurité des juridictions : 1,5 M€

de poursuivre le déploiement de l'informatique déconcentrée et de la visio-conférence : 2,5 M€



Les dispositions en faveur des personnels

10 M€ sont consacrés à l'amélioration du régime indemnitaire des magistrats : extension en année pleine de la mesure de revalorisation de l'indemnité de fonction obtenue en 2004 (plus 4 points en moyenne) et poursuite de cette revalorisation (+ 1 point en moyenne à compter du 1^{er} octobre 2005).

En trois ans, la progression aura été de 9 points. L'entrée en application du dispositif de modulation individuelle pour services rendus accompagne cette évolution sans précédent.

Comme en 2004, les personnels de catégorie C bénéficient d'un point d'augmentation à compter du premier janvier pour un coût de 1,9 M€.

Les corps des adjoints administratifs et des conducteurs automobile sont repyramidés et le plan de transformation d'agents en adjoints se poursuit à hauteur de 400 emplois.

Enfin, dans le cadre de l'amélioration de la gestion de l'encadrement supérieur, une provision de 1M€ est inscrite pour l'attribution d'une nouvelle bonification indiciaire aux magistrats confrontés aux responsabilités les plus importantes, deuxième tranche d'un plan initié en 2004.

Les frais de justice

Des mesures d'ajustement à hauteur de 19,4 M€ sont allouées au titre de l'évolution tendancielle des frais de justice civile et des frais de justice criminelle alors qu'un important plan de rationalisation de la gestion de ces crédits est mis en place afin d'optimiser leur emploi.

Par ailleurs, 0,6 M€ de moyens nouveaux sont inscrits pour permettre l'accès des sourds et malentendants à la justice civile comme pénale par la prise en charge des frais d'interprétariat.

L'aide aux victimes

Les crédits d'aide aux victimes augmentent de 1 M€ (plus 13 %) pour s'établir à 8,5 M€, compte non tenu des crédits finançant les mesures présentencielles (enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité et contrôles socio-judiciaires) transférés sur frais de justice en 2004 pour un montant de 3 M€, (soit un total de 10 M€).

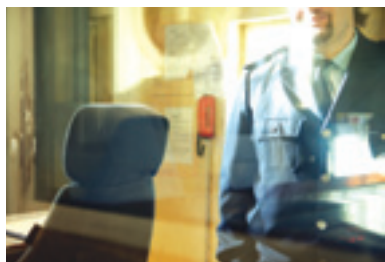
Cette croissance sans précédent permettra, sous la responsabilité de la secrétaire d'État aux droits des victimes, un renforcement des capacités d'intervention des associations et une participation aux actions à destination des publics fragilisés au titre des projets présentés par le fonds social européen.

L'aide juridictionnelle

Un abondement de l'aide juridictionnelle d'un montant de 8,5 M€ est destiné à financer l'évolution prévisible des admissions et l'impact de la nouvelle procédure du rétablissement personnel.



Les services pénitentiaires



8

Le renforcement des services d'insertion et de probation

Les créations d'emplois portent sur **210** personnels de surveillance, **123** personnels administratifs et techniques, et **200** personnels d'insertion et de probation afin de mieux préparer la sortie des détenus et de prévenir la récidive.

Par ailleurs, **3,7 M€** permettront le recrutement de **120** agents contractuels, assistants de formation auprès des personnels de l'éducation nationale exerçant en milieu pénitentiaire en vue de renforcer la lutte contre l'illettrisme et de compenser le départ des emplois jeunes.

+ 533 créations d'emplois
+ 3 emplois pour l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire
+ 62 M€ en dépenses ordinaires
et 438 M€ d'autorisations de programme

Les réformes statutaires

Les crédits nécessaires sont inscrits pour le financement des réformes statutaires du personnel de surveillance et d'insertion et de probation afin d'accompagner l'évolution des métiers au sein de l'administration pénitentiaire.

Le fonctionnement et la sécurité des établissements

Comme en 2004, les crédits de fonctionnement augmentent très fortement (+ 35,5 M€ soit 9,7 %) afin de répondre à la hausse de la population carcérale tout en favorisant l'humanisation des conditions de détention, de développer les alternatives à l'incarcération et notamment le bracelet électronique mais aussi de poursuivre le renforcement de la sécurité (tunnels à rayon X, téléphonie sans fil, gilets pare-balles).

Le grand programme pénitentiaire

L'administration pénitentiaire dispose de 438 M€ d'autorisations de programme pour permettre notamment le lancement de 4 établissements en conception-réalisation, de 4 établissements en maîtrise d'ouvrage privée, la rénovation, la maintenance lourde et le renforcement de la sécurisation des établissements (37 M€), la maintenance des dispositifs de sécurité (5 M€), la poursuite du dispositif d'accroissement des capacités pénitentiaires (30 M€) et la réalisation de centres de semi-liberté (12 M€).



La protection judiciaire de la jeunesse

+ 107 créations d'emplois dont 53 éducateurs
+ 29 M€ en dépenses ordinaires
et 20 M€ d'autorisations de programme

Les dispositions en faveur du personnel

La réforme statutaire des directeurs est financée pour un coût de 1 M€.

Par ailleurs, il est prévu une revalorisation du régime indemnitaire des attachés et secrétaires administratifs ainsi que des mesures de pyramidage en faveur des personnels éducatifs (33 transformations d'emplois) et administratifs (131 transformations d'emplois).

Le fonctionnement

Les crédits de fonctionnement augmentent de 4 M€ soit plus de 6 % afin d'accompagner les créations d'emplois, de financer les différents plans de formation, les audits de sécurité sur les établissements d'hébergement, le développement des projets informatiques et le renforcement des réseaux de communication.

Le secteur habilité

Les subventions aux associations du secteur habilité augmentent de 20 M€ soit 8 %, afin notamment d'assurer la prise en charge du développement du programme des centres éducatifs fermés.

Équipement

La protection judiciaire de la jeunesse disposera de 20 M€ d'autorisations de programme ainsi réparties :

- construction de centres éducatifs fermés : 4,5 M€
- rénovation et mise en sécurité du parc immobilier : 7,5 M€
- complément de financement des programmes en cours : 2 M€
- installation du centre national de formation à Roubaix : 6 M€



Le renforcement des capacités administratives

Les créations d'emplois se répartissent en

3 directeurs,
53 éducateurs,
35 attachés,
15 secrétaires administratifs
et un assistant social ce qui améliorera significativement la capacité de pilotage et de gestion de la direction.

9



Les fonctions de soutien

10

Lancement par l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice de 8 établissements pénitentiaires dont
4 en partenariat public-privé (PPP)
43 emplois pour l'administration centrale
3 M€ pour le logement social

L'administration centrale

L'administration centrale bénéficiera de la création de 43 emplois pour renforcer les capacités d'expertise, d'administration et de gestion des services.

Les régimes indemnitaires des personnels d'administration centrale seront revalorisés à hauteur de 0,5 M€ pour consolider l'attractivité des fonctions qu'ils assurent.

L'augmentation importante des crédits de fonctionnement de l'administration centrale (4,1 M€ soit 11,7%) est notamment destinée à financer les charges locatives résultant de l'échéance d'un bail et le déménagement de nombreux services.

L'action sociale

L'augmentation des crédits d'action sociale sera poursuivie avec +0,8 M€ soit plus de 4 % ; par ailleurs, 3 M€ d'autorisations de programme et de crédits de paiement sont inscrits pour la mise en œuvre du dispositif de réservation et de construction de logements sociaux.

La politique de construction et de rénovation immobilière

La montée en puissance de l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice se poursuivra avec la création de 5 emplois supplémentaires, ce qui portera son effectif total à 71 pour assurer la réalisation du programme de modernisation immobilière fixé par la loi de programmation.

De plus, 6 emplois sont créés pour l'établissement public du palais de justice de Paris ce qui portera son effectif total à 9.



Les juridictions administratives

Juridictions administratives :
+ 46 emplois dont 21 magistrats
+ 7,4 M€ en dépenses ordinaires
et 13,60 M€ d'autorisations de programme

44 emplois viendront renforcer les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, soit 21 magistrats et 23 emplois de greffe. Les 2 autres emplois sont affectés au Conseil d'État.

Les crédits de fonctionnement du Conseil d'État et des juridictions administratives augmentent de 1,2 M€ soit +5,6 % et une revalorisation indemnitaire de l'encadrement supérieur du Conseil d'État est prévue pour un montant de 0,1 M€.

En matière d'équipement, 13,60 M€ d'autorisations de programme sont ouvertes pour des travaux d'extension, de rénovation ou d'aménagement des juridictions administratives.

Les institutions rattachées au budget de la Justice

Le budget de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), autorité administrative indépendante, est en hausse de 4,4 % avec 0,22 M€ pour atteindre un montant total de 7,12 M€. 2 créations d'emplois sont prévues.

Le budget de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) s'élève à 2,90 M€.

La subvention de fonctionnement attribuée à l'ordre de la légion d'honneur augmente de 0,4 M€ pour s'établir à 16,8 M€ et celle de l'Ordre de la libération est maintenue au niveau de l'année dernière soit 0,68 M€.

La préfiguration de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

Le ministère poursuit et développe sa démarche d'expérimentation de globalisation des crédits de rémunération et de fonctionnement puisqu'en 2005, il est prévu son extension à huit nouvelles cours d'appel, à quatre directions de l'administration pénitentiaire et à six directions de la protection judiciaire de la jeunesse.

La dernière année d'expérimentation avant l'entrée en vigueur de la loi organique sera mise à profit pour décliner les différents programmes selon la procédure du budget opérationnel en élargissant le champ de la fongibilité des crédits et pour suivre l'évolution des indicateurs définis dans le projet annuel de performance qui accompagne pour la première fois cette année la présentation traditionnelle du budget.



11



